

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Impôt sur le revenu - Comment un aidant familial doit-il déclarer ses revenus ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Impôt sur le revenu - Comment un aidant familial doit-il déclarer ses revenus ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32829/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32829/abonnement))

Impôt sur le revenu - Comment un aidant familial doit-il déclarer ses revenus ?

Vérfié le 08 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes aidant familial salarié d'une personne en situation de handicap, vous devez déclarer les sommes perçues pour cette activité.

Si vous êtes simplement aidant familial dédommagé, les sommes ne sont pas imposables.

Aidant salarié

Vous devez déclarer vos revenus d'aidant familial dans la catégorie .

Qui doit déclarer ses revenus ?

Vous devez déclarer vos revenus au service des impôts si vous résidez en France ou que votre domicile fiscal est en France(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>) .

La déclaration est **obligatoire**, quel que soit votre revenu.

Vous devez donc la remplir même si vous n'avez perçu que de faibles ressources.

Vous pourrez obtenir les droits suivants :

Avis de non-imposition, nécessaire pour bénéficier de certaines aides (par exemple, l'aide au logement)

Remboursement des crédits d'impôt auxquels vous pouvez prétendre

Vous ne devez réaliser **qu'une seule déclaration** de revenus par _____.

Les revenus et charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont donc pris en compte pour établir une imposition unique à votre nom.

Comment déclarer ?

En ligne

La déclaration par internet est obligatoire si votre résidence principale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F752>) est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

En cas de non-respect de l'obligation de déclarer ses revenus par internet, une majoration de **0,2 %** du montant de l'impôt à payer est prévue, avec un minimum de **60 €**.

Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)

Avant de valider votre déclaration préremplie en ligne, vous devez vérifier les informations indiquées et si nécessaire, les corriger et les compléter. Conservez les justificatifs pendant 3 ans en cas de demande de l'administration.

Sur papier

Vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

résidez dans une résidence principale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F752>) n'est pas équipée d'un accès à internet

Elle est équipée d'un accès à internet, mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Utilisez la déclaration papier préremplie n°2042 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>) que vous avez reçue.

Avant de signer votre déclaration, vérifiez les informations indiquées et, si nécessaire, veillez à les corriger et les compléter.

Vous devez joindre des pièces justificatives à votre déclaration papier uniquement s'il s'agit de documents établis par vos soins (liste détaillée de vos frais réels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989>), par exemple).

Conservez les autres justificatifs pendant 3 ans en cas de demande de l'administration.

Quand transmettre sa déclaration ?

La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

La période de déclaration 2022 des revenus est terminée.

La déclaration 2023 des revenus de l'année 2022 aura lieu en avril 2023.

Si vous devez faire une déclaration papier

La période de déclaration 2022 des revenus est terminée.

La déclaration 2023 des revenus de l'année 2022 aura lieu en avril 2023.

À savoir

Vous avez la possibilité de corriger certains éléments de votre déclaration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33885>) après sa transmission à l'administration fiscale.

Aidant dédommagé

Vous n'avez pas à déclarer vos dédommagements d'aidant familial.

Ils ne sont pas imposables.

À noter

La personne que vous accompagnez peut utiliser le montant de sa prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>) pour vous dédommager.

Textes de loi et références

Code de l'action sociale et des familles : articles D245-5 à D245-9

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190068/>)
Définition de l'aidant familial

- Bofip-Impôts n°BOI-RSA-CHAMP10-10-20 relatif à la rémunération versée aux aidants familiaux
(<https://bofip.impots.gouv.fr/node/6657>)
Exonération (VI)

Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)
Service en ligne
- Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)
Service en ligne
- Déclaration des revenus (papier)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)
Formulaire
- Déclaration 2022 complémentaire des revenus 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1282>)
Formulaire
- Déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36751>)
Formulaire
- Simulateur de calcul pour 2022 : impôt sur les revenus de 2021(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)
Simulateur

Questions ? Réponses !

- Peut-on utiliser l'Apa ou la PCH pour payer un salarié ou un aidant familial ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32794>)

Voir aussi

- Impôt sur le revenu - Salaire et autres revenus d'activité salariée imposables(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1225>)
Service-Public.fr
- Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021
(https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm)
Ministère chargé des finances
- Site officiel du particulier employeur et du salarié (<http://www.net-particulier.fr>)
Urssaf Caisse nationale (ex-Accoss)